



## SERVICES PARTAGÉS CANADA

### Invitation à se qualifier

### pour la démonstration du défi de simulation météorologique en environnement infonuagique par calcul de haute performance (CHP)

N° de l'invitation à se qualifier	HPC21-001	Date	8 Septembre, 2021
No de dossier GCdocs	N/A	N° de référence du SEAOG	PW-21-00967713

Bureau de distribution	Services partagés Canada 180, rue Kent, 13 <sup>e</sup> étage Ottawa (Ontario) K1P 0B5		
Autorité contractante (L'autorité contractante est le représentant de SPC pour toute question et tout commentaire relatifs au présent document.)	Nom	Costas Kafenzakis	
	N° de téléphone	613-462-2070	
	Adresse courriel	<a href="mailto:Costas.kafenzakis@canada.ca">Costas.kafenzakis@canada.ca</a>	
	Adresse postale	K1P 0B5	
Date et heure de clôture	8 Septembre, 2021 au 20 Octobre, 2021 14:00		
Fuseau horaire	Heure normale de l'Est (HNE)		
Destination des biens ou des services	Sans objet – Processus de sélection préalable uniquement		
Adresse courriel à laquelle la réponse doit être envoyée au plus tard à la date de clôture	<a href="mailto:ssc.pvrddcprojects-arfprojetscd.spc@canada.ca">ssc.pvrddcprojects-arfprojetscd.spc@canada.ca</a>		

# SERVICES PARTAGÉS CANADA

## Invitation à se qualifier pour la démonstration du défi de simulation météorologique en environnement infonuagique par CHP

### TABLE DES MATIÈRES

<b>1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>3</b>
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 APERÇU DU PROJET.....	3
1.3 APERÇU DU PROCESSUS D'ISQ PRÉVU .....	5
<b>2. INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES RÉPONDANTS.....</b>	<b>6</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET MODALITÉS UNIFORMISÉES.....	6
2.2 QUESTIONS ET COMMENTAIRES .....	6
2.3 PRÉSENTATION D'UNE SEULE RÉPONSE .....	6
<b>3. PRÉPARATION ET PRÉSENTATION D'UNE RÉPONSE .....</b>	<b>8</b>
3.1 DIRECTIVES GÉNÉRALES.....	8
3.2 LANGUE DES COMMUNICATIONS À VENIR .....	8
3.3 CONTENU DE LA RÉPONSE .....	8
3.4 PRÉSENTATION ÉLECTRONIQUE D'UNE RÉPONSE.....	9
<b>4. PROCESSUS D'ÉVALUATION DES RÉPONSES.....</b>	<b>11</b>
4.1 ÉVALUATION DES QUALIFICATIONS DU RÉPONDANT.....	11
4.2 MÉTHODE DE QUALIFICATION.....	11
4.3 SECONDE RONDE DE QUALIFICATION DE L'ISQ.....	11
ANNEXE A – Exigences de qualification.....	12
FORMULAIRE 1 – Formulaire de présentation de la réponse.....	13

# SERVICES PARTAGÉS CANADA

## Invitation à se qualifier

### pour la

## démonstration du défi de simulation météorologique en environnement infonuagique par CHP

### 1. Renseignements généraux

#### 1.1 Introduction

- a) **Étape 1 de la démonstration du défi de simulation météorologique en environnement infonuagique par CHP** : La présente invitation à se qualifier (ISQ) est la première étape de la démonstration du défi de simulation météorologique en environnement infonuagique par CHP demandée par Services partagés Canada (SPC) (le « **projet** »). Les fournisseurs sont invités à se soumettre à une sélection préalable, conformément aux modalités de la présente ISQ, afin d'être retenus comme « **répondants qualifiés** » pour les étapes ultérieures du processus d'approvisionnement. Seuls les répondants qualifiés seront autorisés à soumissionner lors d'une demande de soumission subséquente publiée dans le cadre du processus d'approvisionnement.
- b) **Évaluation approfondie des répondants qualifiés** : Bien que certains fournisseurs puissent franchir avec succès l'étape de sélection préalable du gouvernement du Canada à la suite de cette ISQ, ce dernier se réserve le droit de réévaluer tout élément de la qualification de n'importe quel répondant qualifié, et ce, à tout moment du processus d'approvisionnement.
- c) **L'ISQ n'est pas une demande de soumissions** : Le processus d'ISQ ne constitue pas une demande de soumissions ni un appel d'offres. Aucun marché ne sera attribué à la suite des activités tenues pendant l'étape d'ISQ. Le gouvernement du Canada se réserve le droit d'annuler toute exigence préliminaire faisant partie du projet à tout moment pendant l'étape d'ISQ ou à toute autre étape du processus d'approvisionnement. Étant donné que le processus d'ISQ peut être annulé partiellement ou complètement par le gouvernement du Canada, les répondants et les répondants qualifiés peuvent se retirer du processus d'approvisionnement en tout temps.

#### 1.2 Aperçu du projet

- a) **Aperçu du projet** : Le gouvernement du Canada intègre continuellement les services infonuagiques à ses activités quotidiennes. Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) étudie les options existantes pour mobiliser et tester la faisabilité de solutions infonuagiques pour un environnement de calcul de haute performance (CHP) pour les simulations météorologiques.

Afin d'évaluer l'utilité des ressources CHP infonuagiques dans un environnement de CHP pour ECCC, ECCC aimerait donner l'occasion aux répondants qualifiés de démontrer (1) la capacité de leur environnement infonuagique de CHP et (2) comment le flux de travail de R&D d'ECCC pourrait être migré/adapté de manière efficace au paradigme infonuagique, en tenant une session d'échange d'information de 90 à 180 minutes (sujet à changement) avec

un représentant technique de l'organisation du répondant pour explorer les meilleures façons de procéder, étant donné qu'il s'agit d'un nouveau paradigme pour ECCC. Après cette discussion, les deux tâches suivantes devront être effectuées sans frais pour le Canada :

1. Démontrer que les suites de modélisation d'ECCC peuvent être exécutées efficacement à l'échelle :
  - a) Réaliser l'exercice technique décrit dans le fichier README-ITQ.md à :  
<https://github.com/ECCC-ASTD-MRD/gem/blob/benchmarks/README-ITQ.md>
    - ii. Toute modification au code, aux scripts, etc., doit être documentée et communiquée au gouvernement du Canada.
    - iii. Dans la mesure du possible, ECCC aimerait collaborer virtuellement avec les répondants ou les observer pendant certains de ces exercices techniques aux fins d'observation et d'acquisition d'une expérience pratique.
  - b. Documenter la façon dont l'environnement d'exécution du code a été établi et inclure le temps requis pour lancer et détruire les ressources nécessaires (machines virtuelles, conteneurs, systèmes de classement, etc.).
  - c. Inclure le flux de travail pour retourner les données à ECCC et en tenir compte dans les estimations de coûts (voir le point suivant).
    - i. Les données doivent être envoyées à <ftp://depot.cmc.ec.gc.ca/upload/mrb/ITQ> où un compte sera fourni lors de la discussion initiale.
    - ii. Il n'est pas nécessaire de retourner la totalité des résultats à cet emplacement, mais simplement le listing de l'exécution (list\_gy) et un simple fichier qui documente le volume de données (répertoire RUNMOD) et l'heure à laquelle elles étaient disponibles. Ces données ne seront pas accessibles aux autres répondants, le cas échéant.
  - d. Documenter les coûts prévus pour le Canada si la solution proposée est déployée à titre de client régulier du gouvernement, en tenant compte des hypothèses de coûts. Cette mesure vise à mieux informer le gouvernement du Canada au sujet de nos processus et hypothèses budgétaires.
    - i. Veuillez fournir un ordre de grandeur approximatif (OGA) en référence à la solution décrite ci-dessus. Le prix de la solution indiquée dans l'OGA sera indicatif seulement. Il ne sera pas exécutoire et ne sera pas utilisé comme document d'évaluation en tout temps pendant ou après la fin du processus d'ISQ. Le gouvernement du Canada peut utiliser l'OGA à des fins budgétaires et pour évaluer la viabilité de la solution. Des hypothèses de coûts peuvent également être fournies.
2. Démontrer comment le flux de travail de R-D d'ECCC pourrait être efficacement transféré/adapté au paradigme infonuagique.

Cette tâche est de nature exploratoire et n'est pas prédéfinie. Le Canada sollicite votre contribution et expertise concernant les opportunités et les enjeux de migration ou d'adaptation de notre flux de travail existant à l'infonuagique.

Le flux de travail de R-D d'ECCC comprend le développement de logiciels (rédaction, mise à l'essai, débogage et optimisation du code), l'exécution de processus interactifs et de grands systèmes de modélisation/analyse multinoeuds en mode lots, contrôlés par un séquenceur de tâches. D'importants volumes de données doivent être stockés en ligne et accessibles à notre collectivité aux fins de visualisation et d'analyse interactives. Toute la chaîne d'outils est basée sur Linux et dépend de logiciels libres et internes.

- a. Donner des conseils sur la façon de migrer, d'adapter et de tester efficacement ce flux de travail sur votre infrastructure et dans le contexte de vos services.
- b. Fournir un environnement computationnel de classe poste de travail adapté au flux de travail décrit sous Linux (de préférence Ubuntu 18.04) pour qu'ECCC puisse expérimenter.
- c. Documenter les coûts prévus pour le Canada si la solution proposée est déployée à titre de client régulier du gouvernement, en tenant compte des hypothèses de coûts. Cette mesure vise à mieux informer le gouvernement du Canada au sujet de nos processus et hypothèses budgétaires.

b) **Portée de l'ISQ prévue :**

- i) **Utilisateurs clients potentiels :** La présente ISQ est publiée par SPC. La liste des répondants qualifiés sera utilisée par SPC pour permettre à Environnement et Changement climatique Canada de collaborer au projet. Ce processus n'empêche pas SPC d'avoir recours à une autre méthode d'approvisionnement pour ses clients qui ont des besoins identiques ou semblables, à moins qu'une demande de soumission subséquente concernant ce projet indique expressément le contraire.
- ii) SPC examine actuellement le potentiel d'une solution de simulation météorologique en environnement infonuagique par CHP. SPC aimerait insister sur le fait que cette demande de soumissions vise à évaluer la faisabilité d'une solution de simulation météorologique en environnement infonuagique par CHP et qu'il n'a donc pas de plan pour acquérir une telle solution pour le moment. Puisqu'il s'agit d'un terrain inconnu pour ECCC, les paramètres de cet exercice pourraient évoluer tout au long du processus en fonction des commentaires, des expériences et de la technologie.

**Remarque : Cette mise à l'essai n'est aucunement un engagement d'ECCC ou du gouvernement du Canada à acquérir, maintenant ou dans l'avenir, des ressources infonuagiques de votre part en tant que répondant. Les renseignements recueillis dans le cadre de ces essais serviront à informer ECCC au sujet de ses plans pour un futur environnement de CHP qui pourrait inclure ou non une composante infonuagique. La participation ne garantit pas de futurs contrats du gouvernement du Canada et, de même, le fait de ne pas participer à ce défi ne vous empêchera pas d'obtenir des contrats du gouvernement du Canada dans le futur.**

### 1.3 Aperçu du processus d'ISQ prévu

La présente ISQ constitue la première étape du projet. Même si le processus d'approvisionnement devait être modifié (et même annulé, conformément aux Instructions uniformisées de SPC), le gouvernement du Canada prévoit actuellement qu'il sera mené en respectant les étapes décrites ci-après.

- a) **Étape de l'ISQ :** L'invitation à se qualifier sera utilisée pour qualifier les répondants afin qu'ils puissent participer aux étapes ultérieures du processus d'approvisionnement.
- b) **Démonstration :** Après l'étape de l'ISQ, les répondants qualifiés participeront à une démonstration pour présenter leur solution de simulation météorologique en environnement infonuagique par CHP. Les répondants qualifiés devront compléter les activités décrites dans la section 1.2.

- c) **Étape de demande de renseignements (DDR)** : Un processus de demande de renseignements (DDR) auprès des répondants qualifiés peut être entamé à n'importe quelle étape du processus, avant que la demande de soumissions soit publiée. L'objectif de l'étape de DDR est de recueillir les commentaires des répondants qualifiés à propos des exigences provisoires du Canada pour le projet. Plus de détails au sujet de l'étape de DDR seront fournis aux répondants qui seront qualifiés à la suite de la présente étape de l'ISQ.

## 2. Instructions à l'intention des répondants

### 2.1 Instructions, clauses et modalités uniformisées

- a) Les Instructions uniformisées de SPC pour les documents d'approvisionnement n° 1.0 (« **Instructions uniformisées de SPC** ») sont incorporées par renvoi et font partie intégrante de l'ISQ, comme si elles y étaient formellement reproduites. En cas d'incompatibilité entre les dispositions des Instructions uniformisées de SPC et celles du présent document, ce dernier l'emporte. Les Instructions uniformisées de SPC peuvent être jointes à la suite du document de l'ISQ. Les versions anglaise et française seront jointes.
- b) Toutes les autres instructions, clauses et conditions désignées dans le présent document ou dans toute autre pièce jointe par un numéro, une date et un titre sont tirées du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>), publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Ces instructions, clauses et conditions sont incorporées par renvoi et font partie intégrante du présent document, comme si elles y étaient formellement reproduites.
- c) En cas de divergence entre les dispositions du présent document et de tout autre document qui y est incorporé par renvoi susmentionné, le présent document l'emporte.
- d) Concernant les Instructions uniformisées de SPC :
- i) Il n'y aura pas de conférence à l'intention des fournisseurs intéressés.
  - ii) Il n'y aura pas de visite des lieux.
- e) Lorsqu'il soumet une réponse, le répondant s'engage à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la présente ISQ.

### 2.2 Questions et commentaires

Les questions et les commentaires au sujet de la présente ISQ peuvent être soumis conformément à la section « **Questions et communications** », et ce, jusqu'à la date limite précisée dans les Instructions uniformisées (c.-à-d. dix [10] jours civils avant la date de clôture des soumissions).

Si le gouvernement du Canada ne répond pas d'ici la date et l'heure indiquées, il reportera la date de clôture jusqu'à une date équivalente au retard accusé.

### 2.3 Présentation d'une seule réponse

- a) Un répondant peut être une personne, une entreprise individuelle, une société, une société en nom collectif ou une coentreprise.
- b) Chaque répondant (y compris les entités apparentées) ne pourra se qualifier qu'une seule fois. Si un répondant ou une entité apparentée participe à plusieurs réponses (participer signifie faire partie intégrante du répondant, et non pas être un sous-traitant), le gouvernement du Canada lui accordera cinq (5) jours ouvrables pour indiquer la réponse unique que le gouvernement du Canada devra examiner. Si ce délai n'est pas respecté,

toutes les réponses concernées pourraient être déclarées irrecevables ou le gouvernement du Canada pourrait choisir, à sa discrétion, les réponses qu'il évaluera.

- c) Pour l'application du présent article, sans égard au lieu où elle a été constituée en société ou formée juridiquement (qu'il s'agisse d'une personne, d'une société, d'une société de personnes, etc.), toute entité sera considérée comme « entité apparentée » d'un répondant :
- i) s'il s'agit de la même personne morale que le répondant (c.-à-d. la même personne physique, société, société en nom collectif, société à responsabilité limitée, etc.);
  - ii) si l'entité et le répondant sont des « personnes liées » ou des « personnes affiliées » selon les conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada;
  - iii) si l'entité et le répondant entretiennent une relation fiduciaire (découlant d'un arrangement entre agences ou toute autre forme de relation fiduciaire) ou ont entretenu une telle relation au cours des deux dernières années ayant précédé la clôture de l'ISQ;
  - iv) si l'entité et le répondant ont tout autre lien de dépendance entre eux, ou avec le même tiers.
- d) Toute personne, entreprise individuelle, société ou société en nom collectif qui est un répondant dans le cadre d'une coentreprise ne peut soumettre une autre réponse de son propre chef ou sous l'égide d'une autre coentreprise.

Exemple 1 : Le fournisseur A, à lui seul, ne possède pas toute l'expérience requise dans le cadre de l'ISQ. Toutefois, le fournisseur B possède l'expérience qui manque au fournisseur A. Si les fournisseurs A et B décident de s'associer pour soumettre une réponse ensemble en tant que coentreprise, les deux entités seront considérées, ensemble, comme étant le répondant. Les fournisseurs A et B ne peuvent pas s'associer avec un autre fournisseur pour soumettre une réponse distincte, parce qu'ils se sont associés comme répondant unique.

Exemple 2 : Le fournisseur X est un répondant. La filiale du fournisseur X, le fournisseur Y, décide de s'associer au fournisseur Z pour soumettre une réponse en tant que coentreprise. Les fournisseurs Y et Z, tout comme le fournisseur X, seront tous appelés à déterminer laquelle des deux réponses devra être prise en considération par le gouvernement du Canada. Les deux réponses ne peuvent pas être soumises, parce que le fournisseur Y est lié au fournisseur X en tant que société affiliée.

- e) En soumettant une réponse, le répondant atteste qu'il ne se considère pas comme lié à tout autre répondant.

### 3. Préparation et présentation d'une réponse

#### 3.1 Directives générales

Parmi les Instructions uniformisées de Services partagés Canada (SPC), certaines concernent les réponses et s'appliquent en plus de celles décrites dans le présent document.

#### 3.2 Langue des communications à venir

Dans le formulaire de présentation de la réponse, chaque répondant doit indiquer dans laquelle des deux langues officielles du Canada il souhaite recevoir des communications futures par rapport à son ISQ et à toute autre étape du processus d'approvisionnement.

#### 3.3 Contenu de la réponse

Une réponse complète à la présente ISQ comprend tous les éléments suivants :

- a) **Formulaire de soumission de réponse (demandé à la clôture de l'ISQ)** : Les répondants doivent inclure le formulaire de soumission de réponse dans leur réponse. Il s'agit d'un formulaire courant dans lequel les répondants peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation, comme le nom d'une personne-ressource, le numéro d'entreprise d'approvisionnement du répondant, la langue à utiliser dans les futures communications avec le gouvernement du Canada au sujet du processus d'approvisionnement, etc. L'utilisation de ce formulaire pour fournir des renseignements n'est pas obligatoire, mais recommandée. Si le Canada détermine que les renseignements exigés dans le formulaire de présentation de la réponse sont incomplets ou erronés, il accordera au répondant la possibilité de les compléter ou de les corriger. Pendant la période d'évaluation, il est obligatoire de fournir les renseignements lorsqu'ils sont demandés.
- b) **Réponses propres aux exigences de qualification à l'annexe A (obligatoire lors de la clôture de l'ISQ)** : La réponse doit comprendre tous les renseignements exigés à l'annexe A.
- c) **Attestations (requis à la clôture de l'ISQ)** :
  - i) Lorsqu'il présente une réponse, le répondant doit automatiquement fournir les attestations requises ci-dessous. Le contenu de chaque attestation est décrit dans les Instructions uniformisées de SPC, à la section intitulée « **Attestations de chaque soumissionnaire** » :

Le système est offert dans le commerce	Non requis
--	------------

- ii) Si le tableau ci-dessous indique qu'une attestation est requise, le répondant doit fournir les attestations suivantes décrites dans les Instructions uniformisées de SPC. Toutes ces attestations sont requises à la clôture de l'ISQ. Cela dit, si le gouvernement du Canada détermine qu'il en manque une ou si l'une d'entre elles est incomplète ou qu'elle doit être corrigée, il accordera au répondant la possibilité de fournir les renseignements demandés. Pendant la période d'évaluation, il est obligatoire de fournir les attestations sur demande.

Attestation du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi	Requise – Veuillez inscrire les renseignements dans le formulaire de présentation de la réponse
Attestation pour anciens fonctionnaires	Requise – Veuillez inscrire les renseignements dans le formulaire de présentation de la réponse



Formulaire d'attestation du fabricant de pièces d'origine (OEM)	Non requis
Formulaire d'attestation de l'éditeur de logiciel	Non requis
Formulaire d'autorisation de l'éditeur de logiciel	Non requis
Attestations réglementaires disponibles dans les formulaires réglementaires A, B, C et D des Instructions uniformisées de SPC	Non requis

Les répondants doivent prendre note qu'il est possible que certaines attestations non requises à l'étape de l'ISQ le soient à une étape ultérieure du processus d'approvisionnement.

### 3.4 Présentation électronique d'une réponse

- a) **Présentation par courriel d'une réponse** : Aux termes de la sous-section (j), et conformément à la présente section, les répondants doivent soumettre leurs réponses par courriel à « l'adresse électronique de présentation de la réponse » indiquée sur la page couverture du présent document, au plus tard à la date et à l'heure de clôture des soumissions.
- b) **Format des pièces jointes aux courriels** : Les formats approuvés des pièces jointes aux courriels peuvent être une combinaison de ce qui suit :
- i) documents en format PDF;
  - ii) documents pouvant être ouverts au moyen de Microsoft Word ou Excel.

Les répondants qui fournissent des pièces jointes dans d'autres formats le font à leurs propres risques.

- c) **Taille du courriel** : Les répondants doivent s'assurer de soumettre leur réponse en plusieurs courriels si la taille d'un seul courriel, incluant les pièces jointes, est supérieure à 15 Mo. À moins d'indication contraire comme celle mentionnée plus bas, seuls les courriels reçus à l'adresse électronique de présentation de la réponse, avant la date et l'heure de clôture indiquées, seront considérés comme faisant partie de la réponse.
- d) **Titre du courriel** : Les répondants doivent indiquer le numéro de l'ISQ figurant sur la page couverture du présent document dans la ligne « Objet » de chaque courriel faisant partie de la réponse.
- e) **Heure de réception** : Tous les courriels reçus à l'adresse électronique de présentation de la réponse et dont le moment de réception est antérieur à la date et à l'heure de la clôture des soumissions seront considérés comme ayant été fournis en temps opportun. Dans le cas d'un différend au sujet du moment de réception d'un courriel par SPC, l'heure à laquelle SPC reçoit la réponse sera déterminée en fonction de l'un ou l'autre des cas de figure suivants :
- i) selon l'indication de la date et de l'heure de remise reçue par le répondant, si ce dernier a activé la fonction d'accusé de réception du courriel envoyé, conformément à la demande de changement 1891 établie par l'Internet Engineering Steering Group (extension du protocole SMTP pour accusé de réception);

- ii) conformément à la date et l'heure indiquées sur l'en-tête SMTP indiquant l'heure de la première arrivée sur un serveur utilisé pour fournir des services de courriel au gouvernement du Canada, si le répondant n'a pas activé la fonction d'accusé de réception du courriel envoyé.
- f) **Disponibilité de l'autorité contractante** : Durant les deux heures précédant la date et l'heure de clôture des soumissions, un représentant de SPC surveillera l'adresse courriel de réception des soumissions et sera en mesure de répondre aux appels téléphoniques à l'intention de l'autorité contractante effectués au numéro indiqué à la page couverture du présent document (le représentant de SPC qui répond au téléphone n'est pas nécessairement l'autorité contractante). Si le répondant a de la difficulté à transmettre le courriel à l'adresse électronique pour la présentation de la réponse, il doit communiquer immédiatement avec l'autorité contractante de SPC dont les coordonnées figurent sur la page couverture du présent document.
- g) **Accusé de réception par courriel par SPC** : À la date de clôture, un représentant de SPC enverra un accusé de réception par courriel pour chaque réponse reçue (et pour chaque courriel faisant partie de la réponse, si plusieurs courriels ont été reçus) à l'adresse de présentation de la réponse à SPC avant la date et l'heure de clôture.
- h) **Soumission en retard par courriel** : SPC acceptera une réponse par courriel reçue dans les 24 premières heures suivant la date et l'heure de clôture uniquement si le répondant peut démontrer que le retard de livraison du courriel à l'adresse électronique de présentation de la réponse à SPC est attribuable aux systèmes du gouvernement du Canada. Les réponses reçues par courriel plus de 24 heures après la date et l'heure de clôture des soumissions ne seront acceptées dans aucune circonstance. Par conséquent, les répondants qui ont essayé d'envoyer une réponse, mais qui n'ont pas reçu d'accusé de réception de SPC peu après l'envoi, doivent communiquer avec l'autorité contractante pour s'assurer que SPC a reçu la réponse à l'adresse de présentation de la réponse dans le délai prévu.
- i) **Responsabilité par rapport aux problèmes techniques** : Le gouvernement du Canada ne sera pas tenu responsable :
- i) des problèmes techniques éprouvés par le répondant dans le cadre de la présentation de sa réponse, notamment la non-transmission de courriels dont la taille est supérieure à 15 Mo ou le rejet ou la mise en quarantaine par les services de sécurité de SPC de courriels contenant un logiciel malveillant ou un autre code;
  - ii) des problèmes techniques qui empêchent SPC d'ouvrir les pièces jointes à un courriel. Par exemple, si une pièce jointe est corrompue ou qu'il est impossible de l'ouvrir et d'en lire le contenu, elle sera évaluée en conséquence. Les répondants ne pourront pas soumettre des pièces jointes de rechange pour remplacer celles qui sont corrompues ou vides ou qui ont été soumises dans un format n'ayant pas été approuvé.

## **4. Processus d'évaluation des réponses**

### **4.1 Évaluation des qualifications du répondant**

Le gouvernement du Canada fera l'évaluation de chaque réponse afin de déterminer si elle satisfait à toutes les exigences obligatoires décrites dans la présente ISQ (y compris les renseignements exigés par cette ISQ, mais cette dernière indique précisément qu'ils peuvent être envoyés sur demande après la date de clôture). Les dispositions relatives à l'évaluation comprises dans les Instructions uniformisées de SPC s'appliquent également. La réponse doit respecter toutes les exigences de l'ISQ pour être déclarée conforme.

### **4.2 Méthode de qualification**

- a) Chaque répondant dont la réponse satisfait à toutes les exigences de l'ISQ devient un répondant qualifié.
- b) Le gouvernement du Canada se réserve le droit de réévaluer la qualification de n'importe quel répondant qualifié à tout moment. Par exemple, dans une situation où l'ISQ exige une cote de sécurité en particulier et que celle du répondant change ou vient à échéance, le gouvernement pourrait disqualifier ce répondant qualifié, étant donné qu'il ne répond plus aux exigences de l'ISQ. De même, si de nouveaux renseignements sont signalés au gouvernement du Canada et qu'ils remettent en question les qualifications du répondant qualifié dans le cadre de la présente ISQ, le gouvernement du Canada pourra évaluer de nouveau ce répondant. Le cas échéant, le Canada pourrait demander plus de renseignements. Si le répondant qualifié ne les fournit pas dans les cinq jours ouvrables (ou suivant une plus longue période déterminée par l'autorité contractante), le Canada peut disqualifier le répondant qualifié.
- c) Les répondants non retenus ne pourront pas participer ou être évalués de nouveau pour cet ISQ, à moins que le gouvernement du Canada décide de lancer, à son entière discrétion, une seconde ronde de qualification.
- d) Tous les répondants recevront un avis écrit leur indiquant s'ils ont réussi ou non l'étape de la qualification.

### **4.3 Seconde ronde de qualification de l'ISQ**

- a) Le gouvernement du Canada se réserve le droit de lancer, à son entière discrétion, une seconde ronde de qualification auprès des répondants non retenus si, de son avis, la première n'a pas permis de rassembler un nombre suffisant de répondants qualifiés.
- b) Si le gouvernement du Canada fournit aux répondants non retenus une deuxième occasion de se qualifier, il leur fera tous parvenir par écrit, la même journée, les raisons pour lesquelles ils ne se sont pas qualifiés au cours de la première ronde.
- c) Les répondants qui ne se qualifient pas à la suite de la seconde ronde de qualification menée par le gouvernement du Canada ne pourront pas participer aux étapes ultérieures du processus d'approvisionnement ni être réévalués.

## ANNEXE A – EXIGENCES DE QUALIFICATION

Les répondants qualifiés doivent satisfaire à au moins l'une des deux exigences (E1 et E2) pour être pris en considération dans le cadre de ce processus d'ISQ :

Numéro d'exigence obligatoire	Exigence obligatoire	Réponse du répondant
E1	Être un fournisseur de services infonuagiques qualifié qui a obtenu un accord-cadre dans le véhicule d'approvisionnement des services infonuagiques du gouvernement du Canada (32099)	<p>Veillez fournir une preuve d'obtention d'accord-cadre dans le véhicule d'approvisionnement des services infonuagiques du gouvernement du Canada (32099)</p> <p>Preuve d'obtention d'accord-cadre dans le véhicule d'approvisionnement des services infonuagiques du gouvernement du Canada (32099) :</p>
E2	<p>2.1 Être un fournisseur classé parmi le TOP500 à partir du lien ci-dessous (en date de juin 2021)</p> <p>ET</p> <p>2.2 Offrir un service infonuagique accessible au public.</p> <p><a href="https://www.top500.org/lists/top500/2021/06/">https://www.top500.org/lists/top500/2021/06/</a></p> <p>Remarque : Les fournisseurs qui satisfont au à l'exigence E2 doivent avoir une preuve qu'ils respectent les exigences 2.1 et 2.2. Le lien vers la liste du TOP500 ci-dessus est lié à l'exigence 2.1 et non à 2.2.</p>	<p>Veillez fournir un hyperlien vers un site démontrant que vous êtes qualifié dans le lien fourni.</p> <p>Hyperlien :</p> <p>Veillez également indiquer le nom du service infonuagique accessible au public que vous fournissez.</p> <p>Nom du service infonuagique accessible au public :</p>

## FORMULAIRE 1 – FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA RÉPONSE

N° de l'invitation à se qualifier [Insérer no.] Formulaire de présentation de la soumission			
Dénomination sociale complète du répondant  <i>Dans le cas d'une coentreprise, veuillez identifier tous les membres.</i>			
Représentant autorisé du répondant aux fins d'évaluation (p. ex. pour des précisions)	Nom		
	Titre		
	Adresse		
	N° de téléphone		
	N° de télécopieur		
	Courriel		
Numéro d'entreprise d'approvisionnement (NEA) du soumissionnaire  <i>Veuillez consulter les Instructions uniformisées de SPC. À noter que le NEA donné doit correspondre à la dénomination sociale utilisée dans la réponse. Si ce n'est pas le cas, on associera le répondant à la dénomination sociale fournie plutôt qu'au NEA, et le répondant devra fournir le NEA correspondant à sa dénomination sociale.</i>			
Anciens fonctionnaires  <i>Pour en savoir davantage, veuillez consulter l'article des Instructions uniformisées de SPC intitulé « Anciens fonctionnaires ».</i>  <i>Si vous soumettez une réponse en tant que coentreprise, veuillez fournir cette information pour chacun des membres.</i>	Le répondant est-il un ancien fonctionnaire recevant une pension selon la définition des Instructions uniformisées de SPC? <b>Si oui, veuillez fournir l'information requise à la section des Instructions uniformisées de SPC intitulée « Anciens fonctionnaires ».</b>	Oui	
		Non	
	Le répondant est-il un ancien fonctionnaire ayant reçu une somme forfaitaire conformément à la Directive sur le réaménagement des effectifs? <b>Si oui, veuillez fournir l'information requise à la section des Instructions uniformisées de SPC intitulée « Anciens fonctionnaires ».</b>	Oui	
		Non	
Langue de communication future dans le cadre du processus d'approvisionnement – <i>veuillez indiquer français ou anglais.</i>			
Province ou territoire canadien visé par la demande selon les lois en vigueur			
En apposant ma signature ci-dessous, je confirme, au nom du répondant, que j'ai lu l'invitation à se qualifier en entier, y compris les documents incorporés par renvoi. J'atteste également ce qui suit : 1. le répondant considère qu'il a les compétences et les produits requis pour satisfaire à toutes les exigences obligatoires décrites dans l'invitation à se qualifier; 2. Tous les renseignements fournis sont exacts et complets; 3. le répondant accepte de se conformer à toutes les modalités de la présente ISQ, ainsi qu'à celles des documents incorporés par renvoi.			
Signature du représentant autorisé du répondant			

<p><b>Répondez-vous à l'exigence E1 :</b>          Votre organisation est un fournisseur de services infonuagiques qualifié qui détient un accord-cadre dans le véhicule d'approvisionnement des services infonuagiques du gouvernement du Canada (32099) au moment de la publication de la présente ISQ</p>	<p>Votre réponse :</p>
<p><b>Répondez-vous à l'exigence E2 :</b></p> <p>E2.1 Votre organisation fait partie du TOP500 des fournisseurs (à compter de juin 2021).  <a href="https://www.top500.org/lists/top500/2021/06/">(https://www.top500.org/lists/top500/2021/06/)</a></p> <p>ET</p> <p>2.2 Votre organisation offre un service infonuagique accessible au public.</p>	<p>Votre réponse :</p>
<p>À titre de répondant, reconnaissez-vous que le fait de fournir les travaux énumérés dans le présent document de l'ISQ ou qui découleraient de discussions subséquentes avec ECCC et SPC n'entraînera aucune rémunération?</p>	<p>Votre réponse :</p>